

2023-06-29-22 : Attribution d'une subvention à Initiative Anjou pour l'année 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf juin à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Jean-Pierre BOISNEAU, Joël ESNAULT, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Frédérique LEHON, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Jacques BONHOMMET, Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU, Patrice TROISPOILS, Pascal CHEVROLLIER, Marie-Claude HAMARD, Emmanuel CHARLES, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Juanita FOUCHER, Liliane LANDEAU, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER

Pouvoirs :

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Patrice TROISPOILS donne pouvoir à Yamina RIOU, Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE

Secrétaire de séance : Pascal CRUBLEAU

| |
|-------------------------------------|
| Membres en exercice :50 |
| Membres présents :35 |
| Pouvoirs :8 |
| Quorum :26 |
| Votants :43 |
| Votes pour :43 |
| Votes contre :0 |
| Abstention :0 |
| Date de convocation : 23/06/2023 |
| Date d'affichage: 12/07/2023 |

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230629-2023-06-29-22-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU le projet de convention de partenariat entre Initiative Anjou et la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU l'action du Projet de Territoire « Poursuivre et renforcer l'animation économique du territoire », objectif opérationnel 3.2.1 du Projet de territoire ;

VU l'orientation RSO « E7-PA24-2 Créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

CONSIDERANT que la loi NOTRe du 7 août 2015 clarifie les compétences des collectivités territoriales en matière d'interventions économiques ; qu'ainsi, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent intervenir, en complément de la Région, et dans le cadre d'une convention de partenariat au financement des aides aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprise ;

CONSIDERANT que le dispositif Initiative Anjou permet d'accompagner financièrement les porteurs de projets et les entreprises dans leurs projets de création, reprise et développement par l'attribution de prêts d'honneur qui proviennent entre autres d'abondement effectués par les communautés de communes ;

CONSIDERANT la participation attendue de la CCVHA au fonctionnement de l'association pour un montant de 5 100 € ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur ESNAULT, rapporteur,

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 049-200071868-20230629-2023-06-29-22-DE Date de télétransmission : 12/07/2023 Date de réception préfecture : 12/07/2023 |
|--|

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2023 d'un montant de 5 100 euros à Initiative Anjou ;**
- **D'approuver la convention de partenariat entre la CCVHA et Initiative Anjou pour l'exercice 2023 et en autoriser la signature par le Président ou son délégué ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

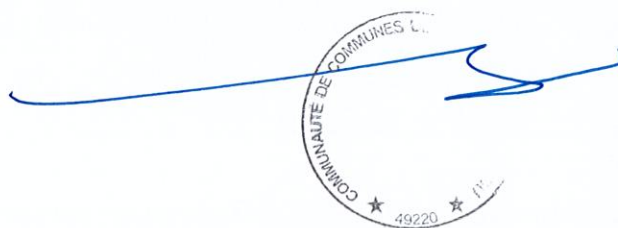

Fait et délibéré en séance
le 29 juin 2023
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Pascal Crubleau

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230629-2023-06-29-22-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023